

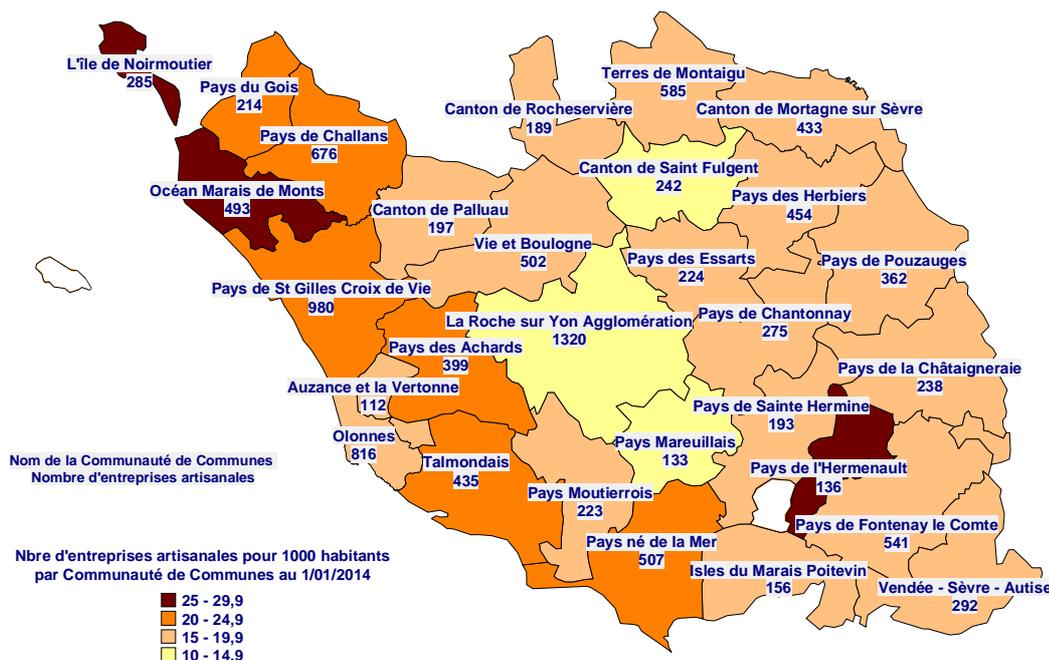
La dynamique de l'Artisanat

Communauté de Communes des Olonnes

Edition Avril 2014

L'Artisanat, un facteur d'équilibre des territoires

Nombre d'entreprises pour 1 000 habitants par Communauté de Communes



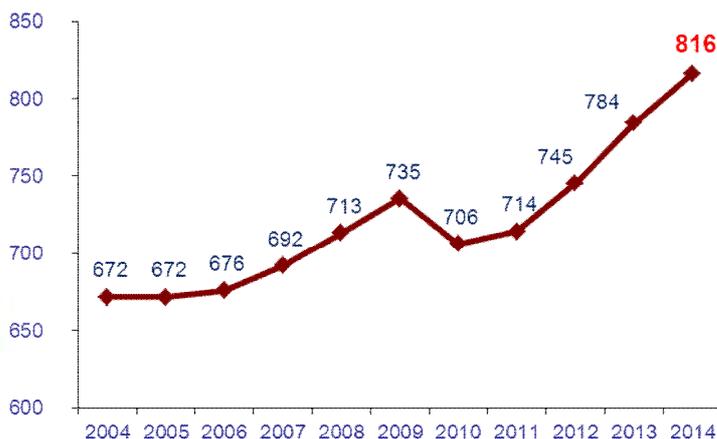
Les chiffres clés :

- 816 entreprises artisanales
- + 81 entreprises en 5 ans
- 79 créations et reprises en 2013
- 50 radiations en 2013
- Plus de 2800 actifs

Avec 816 entreprises au 1^{er} janvier 2014, le territoire des Olonnes se situe au 3^{ème} rang des Communautés de Communes de Vendée, derrière La Roche Agglomération et le Pays de St Gilles Croix de Vie. La densité artisanale s'établit à 19,7 entreprises pour 1 000 habitants (18,3 en Vendée).

L'Artisanat, un acteur du développement économique

Evolution du nombre d'entreprises artisanales depuis 10 ans



Le nombre d'entreprises artisanales s'est accru de 11% en 5 ans et de 21% en 10 ans.

En 2013, 79 entreprises artisanales ont été immatriculées :

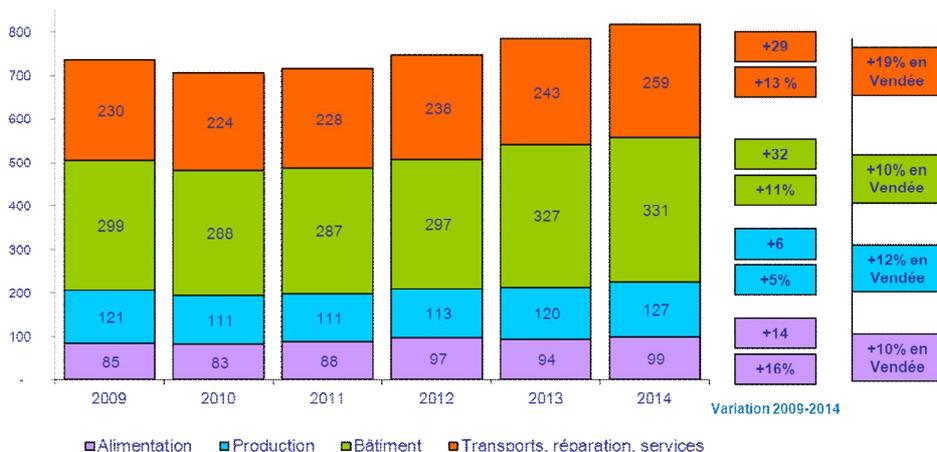
- 86% par des créations ;
- 14% grâce à des reprises ;

En 2014, 54% des entreprises sont des sociétés - 50% en 2009 - et 46% des entreprises individuelles (comme en Vendée).

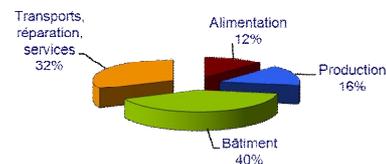
Le nombre de sociétés a augmenté de 19% en 5 ans.

● Davantage d'entreprises artisanales dans les 4 secteurs d'activité

Evolution des entreprises par secteur d'activités depuis 5 ans



Répartition en 2014



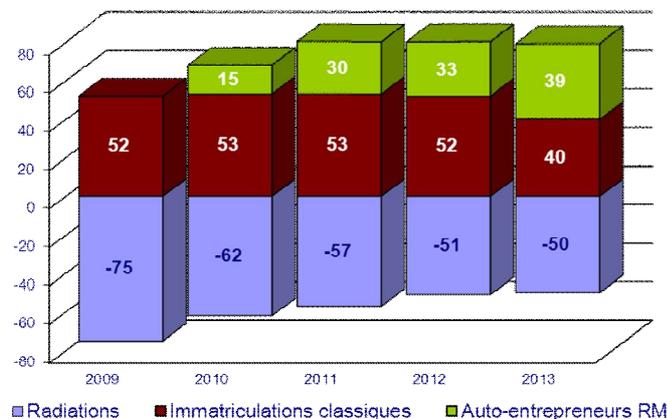
En 5 ans, le nombre d'entreprises a augmenté de 11%, soit + 81 entreprises.

Deux secteurs alimentent principalement la progression de l'Artisanat sur le territoire :

- le Bâtiment (+ 32 entreprises gagnées en 5 ans) ;
- les Services (+ 29 entreprises en 5 ans).

● La dynamique de créations-reprises et le taux de maintien des entreprises

Mouvements des entreprises artisanales depuis 2009

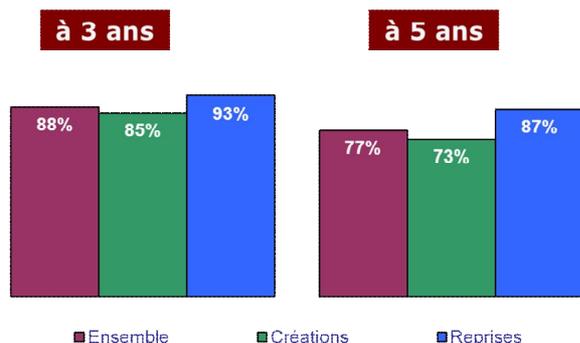


Malgré la conjoncture économique difficile, l'artisanat demeure un secteur attractif avec de nouvelles entreprises :

- 79 entreprises artisanales ont été immatriculées au Répertoire des Métiers (créations, reprises, auto-entrepreneurs) ;
- En 2013, les radiations d'entreprises ont été relativement moins nombreuses que les années précédentes.

Sur les cinq dernières années, hormis l'année 2009, le nombre d'entreprises artisanales a augmenté chaque année.

Taux de maintien à 3 ans et à 5 ans



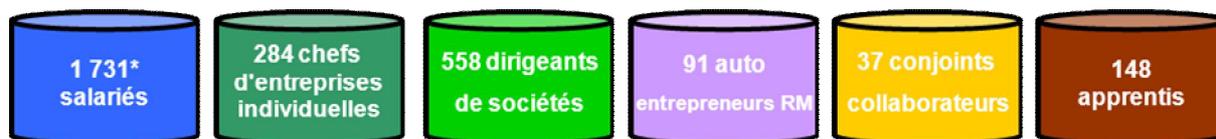
Le taux de pérennité des entreprises artisanales créées en 2009 est nettement supérieur à celui de l'année précédente.

88% des entreprises créées ou reprises en 2009 sont toujours en activité 3 ans après la date de création/reprise - contre 84% en Vendée - et 77% le sont 5 ans après - contre 75% en Vendée.

La pérennité des entreprises créées est toujours plus faible que pour les entreprises reprises qui se maintiennent plus durablement.

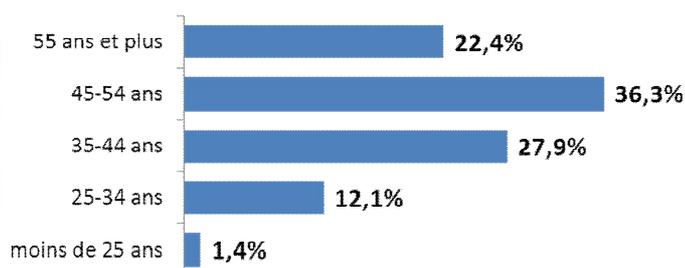
La dynamique des hommes et des femmes de l'artisanat

Plus de 2800 actifs au service de l'économie des Olonnes !



• Les chefs d'entreprises

Répartition des artisans par tranche d'âge

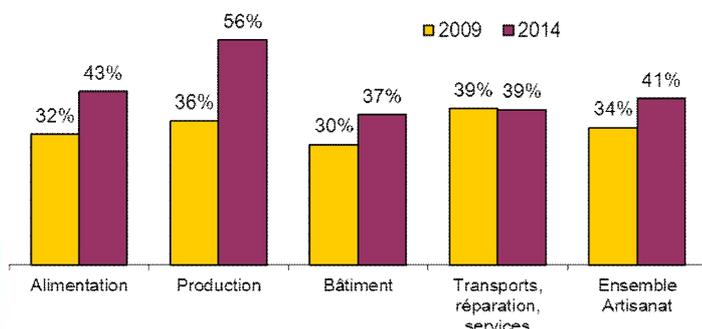


Les artisans n'échappent pas au vieillissement : en 2014, 41% des chefs d'entreprises artisanales ont 50 ans ou plus ; soit 6 points de plus que la moyenne vendéenne. Et leur nombre a progressé de 37% en 5 ans.

Le vieillissement est surtout marqué dans les métiers de la Production et secondairement dans l'Alimentation.

Au total, c'est un potentiel de 384 entreprises à transmettre à l'horizon 2030, dont 36% dans le secteur du Bâtiment.

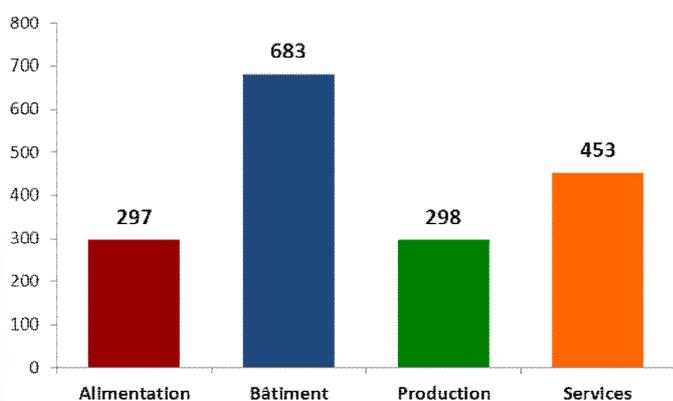
Part des chefs d'entreprises de 50 ans et plus



Les femmes dirigeantes sont davantage présentes dans l'artisanat : leur proportion progresse de 19% à 29% en 5 ans. Toutefois des disparités importantes existent selon les secteurs d'activité : forte représentation dans les Services (50% de femmes), en recul et très peu représentées dans le Bâtiment (seulement 8% de dirigeantes).

• Les salariés

Répartition des salariés par secteur d'activités en 2012¹



Près de 4 salariés sur 10 travaillent dans le Bâtiment.

54% des entreprises artisanales du territoire emploient au moins un salarié (Vendée 55%).

1 731 salariés² travaillent dans les entreprises artisanales des Olonnes. Dans un contexte de crise, l'emploi salarié a diminué de 3,5% entre 2008 et 2012 (Vendée -0,1%). Les effectifs progressent toutefois dans les Services.

Evolution de l'emploi salarié dans l'artisanat par secteur d'activité entre 2008 et 2012

Secteur	Evolution (absolue)	Evolution (relative)
Alimentation	-6	-2%
Bâtiment	-4	-0,6%
Production	-68	-18,6%
Services	+15	+3,4%
Ensemble Artisanat Territoire	-63	-3,5%
VENDEE	-43	-0,1%

¹ sources : URSSAF (effectif salarié total moyen des 4 trimestres de l'année 2012 – hors apprentis) et CMA85 (entreprises inscrites au RM au 1^{er} janvier 2013)

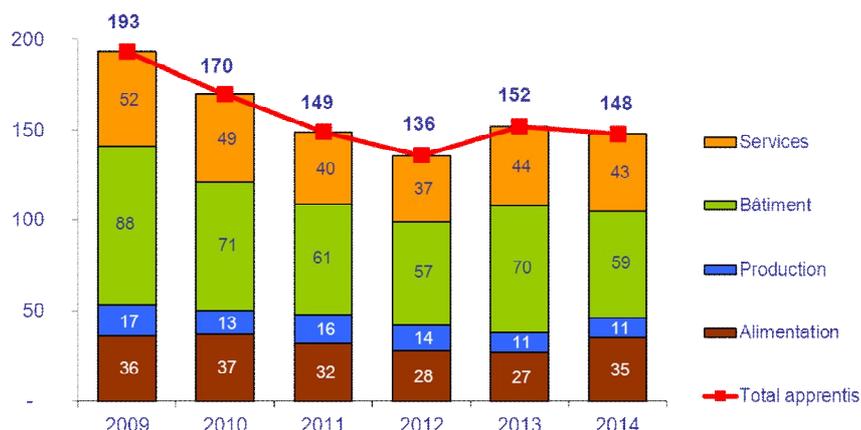
• Les apprentis

En 2014, 148 jeunes sont en apprentissage dans 107 entreprises (soit à peine 2 entreprises sur 10 accueillant des apprentis).

Depuis 5 ans, le nombre d'apprentis accuse une diminution de 23% (Vendée -16%).

Sur la dernière année, les effectifs ont tendance à se stabiliser. Toutefois, l'évolution est contrastée selon les secteurs d'activité : recul dans le Bâtiment et rebond dans l'Alimentation.

Répartition des apprentis par secteur d'activités



L'effectif moyen de salariés et d'apprentis par entreprise est de 2,4 (Vendée 3,2)

L'effectif moyen des établissements employeurs est de 4,4 salariés et apprentis (Vendée 5,2)

• Les conjoints collaborateurs

En 2014, 37 conjoints collaborateurs travaillent dans les entreprises artisanales des Olonnes. Leur nombre est en très légère progression par rapport à l'année précédente. 89% d'entre eux sont des femmes. Ces conjoints sont principalement dans les métiers de l'Alimentation (46% contre 33% en Vendée).

8 artisans ont le titre de Maître Artisan.

602 ont la qualité d'Artisan.

Définitions

- **ENTREPRISE ARTISANALE** / Une entreprise artisanale doit exercer une activité professionnelle indépendante de production, réparation, transformation, prestation de services (à l'exclusion de l'agriculture et de la pêche). Elle doit également employer au maximum 10 salariés au moment de sa création.
- **Qualité d'ARTISAN** / La qualité d'artisan est reconnue aux chefs des entreprises individuelles et aux dirigeants sociaux des sociétés lorsqu'ils justifient, d'une part, pour le métier exercé ou pour un métier connexe, d'un CAP, un BEP ou un titre homologué de même niveau et, d'autre part, d'une immatriculation au Répertoire des Métiers de 6 ans au moins dans le métier
- **Titre de MAÎTRE ARTISAN** / Le titre de maître artisan est attribué aux chefs des entreprises individuelles et aux dirigeants sociaux des sociétés lorsqu'ils justifient :
 - d'un Brevet de Maîtrise (BM) pour le métier exercé ou pour un métier connexe, après 2 ans de pratique professionnelle
 - d'un diplôme de niveau au moins équivalent au BM et de connaissances en gestion d'entreprise équivalentes à celles des modules correspondants au BM
 - d'un savoir-faire reconnu au titre de la promotion de l'artisanat ou de leur participation aux actions de formation et d'une immatriculation au Répertoire des Métiers depuis au moins dix ans
- **CONJOINT COLLABORATEUR** / Est considéré comme conjoint collaborateur, le conjoint d'un chef d'une entreprise commerciale, artisanale ou libérale, qui exerce une activité professionnelle régulière dans l'entreprise sans percevoir de rémunération et sans avoir la qualité d'associé.
- **AUTO-ENTREPRENEUR** / Seuls les auto-entrepreneurs dont l'activité principale ressort du secteur des Métiers sont immatriculés au Répertoire des Métiers (auto-entrepreneurs hors salariés, retraités et activités secondaires). Un auto-entrepreneur immatriculé a créé une entreprise individuelle, est soumis au régime micro-fiscal (micro-entreprise) et a opté pour le régime micro-social simplifié.

Sources : CMA 85 / Répertoire des Métiers de la Vendée au 1^{er} Janvier de chaque année - URSSAF - INSEE RGP

Retrouvez toutes nos publications sur www.cm-larochesuryon.fr

Votre contact : Catherine LICOT

Observatoire des Métiers de la Vendée

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Vendée

35 rue Sarah Bernhardt - CS 90075 - 85002 LA ROCHE SUR YON CEDEX

Tél. direct : 02 51 44 35 35 / Télécopie : 02 51 44 35 49

Mél : infometiers85@cm-larochesuryon.fr / Site : www.cm-larochesuryon.fr

Standard de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Vendée : 02 51 44 35 00



La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Vendée, 1^{er} réseau certifié pour l'accompagnement des créateurs et repreneurs d'entreprises en Vendée.